

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
 Reçu en préfecture le 31/03/2026  
 Publié le  
 ID : 057-200062339-20260321-12\_2026-DE

**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Gisèle LAMARCHE, doyenne du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Denis BEAUCOURT, Tom BENOIT, Amélie BOULET, Sandrine CASTAGNA, Lucie COLLIN, Denis GUYON, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Claire ROBIN et Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Mathieu COLLIN à Olivier MARIATTE, Anaïs GREFF à Xavier LACOURT, Romain LOOSLI à Béatrice JASKULSKI, Fabienne MALCHRYZKI à Hervé MESSIN.

**Absent :**

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 12-2026  
 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Olivier MARIATTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour : Unanimité  
 Contre : /  
 Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2026.  
 Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16 mars 2026.  
 Cette délibération peut faire l'objet d'un recours près du tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour copie certifiée conforme à l'original à Colligny-Maizery le 21 mars 2026.  
 Acte rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 23 mars 2026.  
 Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
 Reçu en préfecture le 31/03/2026  
 Publié le  
 ID : 057-200062339-20260321-13\_2026-DE

**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Gisèle LAMARCHE, doyenne du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Denis BEAUCOURT, Tom BENOIT, Amélie BOULET, Sandrine CASTAGNA, Lucie COLLIN, Denis GUYON, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Claire ROBIN et Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Mathieu COLLIN à Olivier MARIATTE, Anaïs GREFF à Xavier LACOURT, Romain LOOSLI à Béatrice JASKULSKI, Fabienne MALCHRYZKI à Hervé MESSIN.

**Absent :**

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 13-2026  
 ELECTION DU MAIRE**

**Election du Maire de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY**

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins blancs ou nuls	19
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Monsieur Hervé MESSIN a obtenu 19 voix.

M. MESSIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2026.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16 mars 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours près du tribunal administratif dans un délai de deux mois



Pour copie certifiée conforme à l'original  
 à Colligny-Maizery le 21 mars 2026.  
 Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
 en préfecture le 23 mars 2026.  
 Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
 Reçu en préfecture le 31/03/2026  
 Publié le  
 ID : 057-200062339-20260321-14\_2026-DE

**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Denis BEAUCOURT, Tom BENOIT, Amélie BOULET, Sandrine CASTAGNA, Lucie COLLIN, Denis GUYON, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Claire ROBIN et Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Mathieu COLLIN à Olivier MARIATTE, Anaïs GREFF à Xavier LACOURT, Romain LOOSLI à Béatrice JASKULSKI, Fabienne MALCHRYZKI à Hervé MESSIN.

**Absent :**

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 14-2026  
 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le Président demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à **TROIS** le nombre d'adjoints au Maire.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2026.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16 mars 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours près du tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour copie certifiée conforme à l'original à Colligny-Maizery le 21 mars 2026.  
 Acte rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 23 mars 2026.  
 Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
 Reçu en préfecture le 31/03/2026  
 Publié le  
 ID : 057-200062339-20260321-15\_2026-DE

**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Denis BEAUCOURT, Tom BENOIT, Amélie BOULET, Sandrine CASTAGNA, Lucie COLLIN, Denis GUYON, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Claire ROBIN et Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Mathieu COLLIN à Olivier MARIATTE, Anaïs GREFF à Xavier LACOURT, Romain LOOSLI à Béatrice JASKULSKI, Fabienne MALCHRYZKI à Hervé MESSIN.

**Absent :**

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 15-2026  
 ELECTION DES ADJOINTS**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée : la liste menée par Xavier LACOURT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MESSIN, élu Maire, à l'élection des adjoints :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins blancs ou nuls	19
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

La liste Xavier LACOURT a obtenu 19 voix.

La liste Xavier LACOURT, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé Adjoints et ont été immédiatement installés dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Xavier LACOURT
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Amélie BOULET
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Olivier MARIATTE

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2026.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16 mars 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours près du tribunal administratif dans un délai de deux mois



Pour copie certifiée conforme à l'original  
 à Colligny-Maizery le 21 mars 2026.  
 Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
 en préfecture le 23 mars 2026.  
 Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
 Reçu en préfecture le 31/03/2026  
 Publié le  
 ID : 057-200062339-20260321-16\_2026-DE

**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Denis BEAUCOURT, Tom BENOIT, Amélie BOULET, Sandrine CASTAGNA, Lucie COLLIN, Denis GUYON, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Claire ROBIN et Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Mathieu COLLIN à Olivier MARIATTE, Anaïs GREFF à Xavier LACOURT, Romain LOOSLI à Béatrice JASKULSKI, Fabienne MALCHRYZKI à Hervé MESSIN.

**Absent :**

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 16-2026  
 ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE COLLIGNY**

**Election du Maire délégué de la Commune déléguée de COLLIGNY**

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire délégué de COLLIGNY, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins blancs ou nuls	19
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Monsieur Xavier LACOURT a obtenu 19 voix.

M. Xavier LACOURT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de la commune déléguée de COLLIGNY et a été immédiatement installé.

Pour : Unanimité  
 Contre : /  
 Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2026.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16 mars 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours près du tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour copie certifiée conforme à l'original à Colligny-Maizery le 21 mars 2026.  
 Acte rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 23 mars 2026.  
 Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
 Reçu en préfecture le 31/03/2026  
 Publié le  
 ID : 057-200062339-20260321-17\_2026-DE

**COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Laurence ARTZER-MANGIN, Denis BEAUCOURT, Tom BENOIT, Amélie BOULET, Sandrine CASTAGNA, Lucie COLLIN, Denis GUYON, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Claire ROBIN et Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Mathieu COLLIN à Olivier MARIATTE, Anaïs GREFF à Xavier LACOURT, Romain LOOSLI à Béatrice JASKULSKI, Fabienne MALCHRYZKI à Hervé MESSIN.

**Absent :**

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 17-2026  
 ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MAIZERY**

**Election du Maire délégué de la Commune déléguée de MAIZERY**

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire délégué de MAIZERY, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins blancs ou nuls	19
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Monsieur Olivier MARIATTE a obtenu 19 voix.

M. Olivier MARIATTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de la commune déléguée de MAIZERY et a été immédiatement installé.

Pour : Unanimité  
 Contre : /  
 Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2026.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16 mars 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours près du tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour copie certifiée conforme à l'original à Colligny-Maizery le 21 mars 2026.  
 Acte rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 23 mars 2026.  
 Le Maire, Hervé MESSIN